



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DE L'YONNE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

*n° 01/2015 du 30 janvier 2015*

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture –CS 80119 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.83.95.20

site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

*RAA numéro 01/2015 du 30 janvier 2015*

*L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP) et dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat.*



**PREFECTURE DE L'YONNE**

**Recueil des Actes Administratifs n°01 du 30 janvier 2015**

---ooOoo---

**SOMMAIRE**

<b>N° d'arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de l'arrêté</b>	<b>Page</b>
<b>PREFECTURE DE L'YONNE</b>			
<b>Cabinet</b>			
PREF/CAB- 2014/0765	15/12/2014	Arrêté accordant la Médaille d'Honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 1 <sup>er</sup> janvier 2015	<b>8</b>
PREF/CAB/2014/0790	19/12/2014	Arrêté conférant l'honorariat à M. Bernard BRENOT - Ancien maire de la commune de Lindry	<b>23</b>
PREF/CAB/2014/0791	19/12/2014	Arrêté conférant l'honorariat à M. Serge COCHARD - Ancien adjoint au maire de la commune de Lindry	<b>23</b>
PREF/CAB/2014/0795	19/12/2014	Arrêté portant modification d'un système de vidéo protection - Crédit Mutuel, 35 grande rue Aristide Briand à 89200 AVALLON	<b>23</b>
PREF/CAB/2014/0796	19/12/2014	Arrêté portant modification d'un système de vidéo protection - Crédit Mutuel, 34 rue Carnot à 89500 VILLENEUVE SUR YONNE	<b>24</b>
PREF/CAB/2014/0797	19/12/2014	Arrêté portant modification d'un système de vidéo protection - Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, 16 rue Saint Roch à 89390 RAVIERES	<b>25</b>
PREF/CAB/2014/0801	19/12/2014	Arrêté portant autorisation d'un système de vidéo protection - LA POSTE plate forme de distribution de courrier - 14 Place Emile Genêt à 89130 TOUCY	<b>26</b>
PREF/CAB/2014/0800	19/12/2014	Arrêté portant modification d'un système de vidéo protection - Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté - 106 rue de la République à 89100 SENS	<b>27</b>
PREF/CAB/2014/0798	19/12/2014	Arrêté portant modification d'un système de vidéo protection - Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, 5 rue de la mothe à 89120 CHARNY	<b>28</b>
PREF/CAB/2014/0799	19/12/2014	Arrêté portant modification d'un système de vidéo protection - Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, 2 rue Montarmance à 89600 SAINT FLORENTIN	<b>29</b>
PREF/CAB/2014/0803	22/12/2014	Arrêté conférant l'honorariat à M. Jacques LARDIN - Ancien maire de Moulin-en-Tonnerrois	<b>29</b>
PREF/CAB/2014/0804	19/12/2014	Arrêté portant modification de l'arrêté n°PREF/CAB/2013/0321 du 9 juillet 2013 portant autorisation d'un système de vidéo protection - Lycées d'enseignement général et professionnel, 1 place Lech Walesa 89100 SENS	<b>30</b>
PREF/CAB/2014/0805	19/12/2014	Arrêté portant modification de l'arrêté n°PREF/CAB/2011/007 du 10 janvier 2011 portant autorisation d'un système de vidéo protection - Pôle culturel, 41 avenue du stade 89100 PARON	<b>30</b>
PREF/CAB/2014/0806	19/12/2014	Arrêté portant modification d'un système de vidéo protection - Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, 92 grande rue à 89100 SENS	<b>31</b>
PREF/CAB/2015/0006	09/01/2015	Arrêté accordant récompense pour acte de courage et dévouement	<b>31</b>
PREF CAB 2015/0021	15/01/2015	Arrêté portant modification de l'arrêté n°PREF/CAB/2012/0356 du 21 juin 2012 portant renouvellement de la commission départementale des systèmes de vidéo protection de l'Yonne	<b>32</b>

PREF/CAB/2015/0013	16/01/2015	Arrêté conférant l'honorariat à M. René BON - Ancien maire de la commune de MIGÉ	32
PREF/CAB/2015/0040	26/01/2015	Arrêté conférant l'honorariat à M. Jean-Marie CAILLON - Ancien maire de LA COMMUNE DE SAINPUITS	32

**Direction des collectivités et des politiques publiques**

PREF/DCPP/2014/0488	11/12/2014	Arrêté relatif au remboursement par l'État des indemnités de responsabilités versées par les collectivités territoriales aux régisseurs des régies de recettes de l'État	33
PREF/DCPP/SEE/2014/0501	22/12/2014	Arrêté modifiant l'arrêté n°PREF/DCPP/SEE/2012/0439 du 28 novembre 2012 portant renouvellement de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de l'Yonne et ses formations spécialisées.	33
	22/12/2014	Composition de la CDNPS conformément à l'arrêté Préfectoral n° PREF-DCPP-SEE 2012 – 0439 du 28 novembre 2012 modifié par l'Arrêté Préfectoral n° PREF-DCPP-SEE 2014 – 0501	37
	22/12/2014	Composition de la CDNPS Formation Faune Sauvage Captive conformément à l'Arrêté Préfectoral n°PREF-DCPP-SEE 2012 – 0439 du 28 novembre 2012 modifié par l'Arrêté Préfectoral n°PREF-DCPP-SEE 2014 – 0501	38
	22/12/2014	Composition de la CDNPS Formation Carrières conformément à l'Arrêté Préfectoral n° PREF-DCPP-SEE 2012 – 0439 du 28 novembre 2012 modifié par l'Arrêté Préfectoral n° PREF-DCPP-SEE 2014 – 0501	39
	22/12/2014	Composition de la CDNPS Formation de la Nature conformément à l'Arrêté Préfectoral n°PREF-DCPP-SEE 2012 – 0439 du 28 novembre 2012 modifié par l'Arrêté Préfectoral n°PREF-DCPP-SEE 2014 – 0501	41
	22/12/2014	Composition de la CDNPS Formation de la Publicité conformément à l'Arrêté Préfectoral n°PREF-DCPP-SEE 2012 – 0439 du 28 novembre 2012 modifié par l'Arrêté Préfectoral n°PREF-DCPP-SEE 2014 – 0501 du 22 décembre 2014	42
	22/12/2014	Composition de la CDNPS Formation des Sites et des Paysages conformément à l'Arrêté Préfectoral n° PREF-DCPP-SEE 2012 – 0439 du 28 novembre 2012 modifié par l'Arrêté Préfectoral n° PREF-DCPP-SEE 2014 – 0501 du 22 décembre 2014	43
PREF/DCPP/SRC/2014/0502	30/12/2014	Arrêté portant adhésion de la commune d'Annoux au SIVOS de l'Isle-sur-Serein, Angely et Sainte-Colombe	44
PREF/DCPP/SRC/2014/0504	30/12/2014	Arrêté portant adhésion de la commune de Neuilly au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Toucy	44
PREF/DCPP/SRC/2014/0507	22/12/2014	Arrêté portant extension du périmètre de la communauté de communes du Betz et de la Cléry	45
PREF DCPP/SRCL/2014/0505	31/12/2014	Arrêté portant modification des statuts de la communauté de communes du Serein	47
PREF/DCPP/SRC/2014/0506	29/12/2014	Arrêté portant rectification d'erruers matérielles dans l'arrêté préfectoral interdépartemental du 10 décembre 2014 portant extension du périmètre du syndicat mixte de la Vallée du Loing (SIVLO) et modification des statuts	57
PREF/DCPP/SRC/2014/508	24/12/2014	Arrêté portant recomposition du conseil communautaire de la communauté de communes du Betz et de la Cléry	59
	29/12/2014	Liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur au titre de l'année 2015	61
PREF-DCPP-SEE-2015-0009	12/01/2015	Arrêté portant agrément de la SCEA BRISEDOUX pour la réalisation de vidanges et la prise en charge du transport jusqu'au lieu d'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif	62

PREF/DCPP/SEE/2015/0020	16/01/2015	Arrêté interpréfectoral déclarant d'utilité publique :- -les travaux réalisés en vue de la dérivation des eaux - la révision des périmètres de protection autour du captage des Perrières situé sur la commune de LASSON AUTORISANT les communes de LASSON et de NEUVY SAUTOUR à distribuer au public l'eau prélevée en vue de la consommation humaine PORTANT autorisation de prélèvement	64
PREF/DCPP/SRC/2015/0021	19/01/2015	Arrêté portant dissolution du SIVU du Bois d'Epoisses	87
PREF/DCPP/SRCL/2015/0022	19/01/2015	Arrêté portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Florentinois	87
PREF/DCPP/SRCL/2015/0023	19/01/2015	Arrêté portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Jovinien	89
PREF/DCPP/SRC/2015/0024	19/01/2014	Arrêté portant modification de l'arrêté du 30 décembre 2014 n° PREF/DCPP/SRC/2014/0502 portant adhésion de la commune d'Annoux au SIVOS de l'Isle-sur-Serein, Angely et Sainte-Colombe	90
PREF-DCPP-SEE-0034	22/01/2015	Arrêté permettant à EDF SA de déroger aux valeurs de débits réservés fixées par le cahier des charges de la concession des aménagements hydroélectriques de la Cure pour la durée nécessaire au calibrage des débits délivrés	90
<b>Direction de la citoyenneté et des titres</b>			
PREF/DCT/2015/0019	15/01/2015	Arrêté relatif aux tarifs des taxis pour l'année 2015	91
PREF/DCT/2015/020	15/01/2015	Arrêté portant fixation du calendrier des appels à la générosité publique pour l'année 2015	93
PREF/DCT/2015/021	15/01/2015	Arrêté visant à interdire la quête sur la voie publique dans le département de l'Yonne	95
<b>Direction du management et des moyens</b>			
PREF/DMM/SRH/2015/001	09/01/2015	Arrêté portant composition du comité technique de la préfecture de l'Yonne	96
PREF/DMM/SBIL/2015/002	16/01/2015	Arrêté portant désignation des représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services de la préfecture de l'Yonne	96
<b>Mission d'appui au pilotage</b>			
PREF/MAP/2015/0005	20/01/2015	Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Vincent FAVRICHON, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne	97
PREF/MAP/2015/008	26/01/2015	Arrêté portant renouvellement de la commission départementale de la présence postale	98
<b>SOUS PREFECTURE DE SENS</b>			
SPSE/RCL/2014/073	22/12/2014	Arrêté portant mandatement d'office sur le budget 2014 de la commune de Perceneige	99

### DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

DDT/SEA/2014-044	05/11/2014	Arrêté fixant le stabilisateur départemental budgétaire appliqué pour le calcul du montant des indemnités compensatoires de handicaps naturels au titre de la campagne 2014 pour le département de l'Yonne	<b>99</b>
DDT/SUHR/2014/0236	04/12/2014	Arrêté portant approbation de la carte communale de Chigy	<b>100</b>
DDT/SERI/2014/0012	20/12/2014	Arrêté préfectoral portant autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur la commune de Villiers les Hauts(89).	<b>100</b>
DDT/SERI/2014/0013	22/12/2014	Arrêté préfectoral portant autorisation d'exploiter d'une installation de stockage de déchets inertes sur la commune de Fontenay Près Vézelay(89) par l'Eurl DRÉAU.	<b>108</b>
DDT/SEEP/2015/0001	08/01/2015	Arrêté portant application de la législation sur la pêche en eau douce au plan d'eau « Etang des Regains n°3 » de MAILLY LA VILLE	<b>115</b>
	09/01/2015	Décision modificative relative à une demande d'autorisation d'exploiter présentée par M. Mathieu FILLEY	<b>115</b>
DDT/SEEP/2015/0017	14/01/2015	Arrêté portant opposition à déclaration au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement concernant la gestion des eaux pluviales du lotissement Brennus habitat – commune de Saint Clément	<b>116</b>
DDT/USR/2015/0002	21/01/2015	Arrêté portant réglementation permanente de la circulation sur la RN151 dans le sens Auxerre-Clamecy du PR 12+270 au PR 12+050 et du PR 29+630 au PR 28+878	<b>117</b>
DDT/SG/2015/09	26/01/2015	Arrêté donnant subdélégation de signature pour les compétences exercées par le directeur départemental des territoires de l'Yonne pour l'exercice des missions générales et techniques de la DDT	<b>117</b>
DDT/ SG/2015/10	26/01/2015	Arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire délégué et pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur au sein de la DDT	<b>120</b>
DDT/SG/2015/11	26/01/2015	ARRETE donnant subdélégation de signature en matière de dérogations exceptionnelles à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises et d'autorisations de transports exceptionnels (DDT)	<b>123</b>

### DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

DDCSPP-SPAE-2015-0021	22/01/2015	Arrêté portant délivrance d'un agrément aux échanges	<b>124</b>
-----------------------	------------	--	------------

### DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI – Unité territoriale de l'Yonne

001 – 2015	08/12/2014	Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur du travail - Promotion du 1 <sup>er</sup> janvier 2015	<b>125</b>
SAP808155717	16/12/2014	Récépissé de déclaration de l'organisme de services à la personne - CHARTRAIRE Alain	<b>155</b>
SAP807487301	15/12/2014	Récépissé de déclaration de l'organisme de services à la personne L'ARBRE DES SAVOIR-FAIRE - N° SIRET : 80748730100010	<b>156</b>
SAP511075095	14/01/2015	Récépissé de déclaration de l'organisme de services à la personne SEB PAYSAGE	<b>156</b>

### AGENCE REGIONALE DE SANTE – Délégation territoriale de l'Yonne

ARS/DOS/SP/2014-0231	18/12/2014	Arrêté portant réquisition de médecins généralistes	157
ARSB/DT89/OS/2014-0037	22/12/2014	Arrêté fixant la composition nominative de la commission d'activité libérale du Centre hospitalier d'Avallon (Yonne)	160
ARSB/DT89/OS/2014/0054	30/12/2014	Arrêté portant agrément de l'entreprise de transports sanitaires «SARL AMBULANCES URGENCES SANTE ASSISTANCE» 8 rue du Pâtis à Toucy (89130).	161
ARSB/DT89/OS/2014/0055	30/12/2014	Arrêté portant retrait de l'agrément de l'entreprise de transports sanitaires - «SARL LES AMBULANCES HURIE» 8 rue du Pâtis à Toucy.	162
DSP 167/2014	22/12/2014	Décision approuvant la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire (GCS) Pharmacie Centre Yonne	162
ARSB/DT89/OS/2014/0056	30/12/2014	Arrêté portant modification de la composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires - (CODAMUPS-TS)	164
ARSB/DT89/OS/2015-0001	12/01/2014	Arrêté fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Auxerre (89)	165
ARSB/DT89/OS/2015-003	19/01/2015	Arrêté fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Avallon	166
ARSB/DT89/OS/2015-004	19/01/2015	Arrêté fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Joigny (89)	168
170ARSB/DT89/OS/2015-004	19/01/2015	Arrêté fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Villeneuve sur Yonne (89)	170
ARSB/DT89/OS/2015/0006	26/01/2015	Arrêté portant retrait de l'agrément de l'entreprise de transports sanitaires - «AMBULANCES QUINCY-JUSSIEU SECOURS» 2 route de Paris à Avallon.	171

### SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'YONNE

	16/01/2015	Arrêté portant composition du comité technique spécial départemental de l'Yonne	172
	16/01/2015	Arrêté modifiant la composition de la commission départementale d'action sociale de l'Yonne	173
	20/01/2015	Arrêté portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Yonne	174

#### - Organismes régionaux

### PREFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE, PREFECTURE DE LA COTE D'OR

	10/12/2014	Arrêté portant nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Yonne	175
--	------------	---	-----

### AGENCE REGIONALE DE SANTE DE BOURGOGNE

DSP 001/2015	12/01/2015	Décision portant autorisation du laboratoire de biologie médicale monosite n° 89-43 du centre d'exams de santé géré par la caisse primaire d'assurance maladie de l'Yonne	175
--------------	------------	---	-----

### COURS D'APPEL DE PARIS

	14/01/2015	Décision portant délégation de signature pour le fonctionnement du pôle CHORUS	176
	20/01/2015	Décision du portant délégation de signature	180

### DIRECTION DE LA SECURITE DE L'AVIATION CIVILE NORD-EST

	10/01/2015	Arrêté portant subdélégation en matière d'administration générale	182
--	------------	---	-----

### DIRECTION REGIONALE DES DOUANES DE BOURGOGNE

	23/01/2015	Décision portant fermeture définitive de tabac ordinaire permanent	184
--	------------	--	-----

### DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE

2015 DRIEE IdF n°130	28/01/2015	Arrêté portant subdélégation de signature	185
----------------------	------------	---	-----

- Organismes nationaux

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET**

NOR : AGRT1429056A	12/12/2014	Arrêté relatif à l'extension de la zone de reconnaissance de l'association France MilkBoard du bassin normand en qualité d'organisation de producteurs dans le secteur du lait de vache	<b>186</b>
--------------------	------------	---	------------

1. Cabinet

**Arrêté PREF/CAB- 2014/0765 du 15 décembre 2014  
Accordant la Médaille d'Honneur régionale, départementale et communale  
A l'occasion de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2015;**

Article 1 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille VERMEIL

- Monsieur ARNOUITS Gérard  
Maire Mairie de Maligny
  
- Monsieur GOUREAU Moïse  
Maire Mairie de la Chapelle sur Oreuse
  
- Monsieur le Maire LARDIN Jacques  
Maire Mairie de Pasilly

Article 2 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille d'ARGENT

- Monsieur Roger ALLARD  
Ancien vice-président d'une communauté de communes
  
- Madame ARRAULT Bernadette  
Aide soignante classe exceptionnelle EHPAD Courson les Carrières
  
- Madame AUGER Sandrine  
Adjoint administratif hospitalier de 2<sup>ème</sup> classe Centre hospitalier de Joigny
  
- Monsieur BARDOT Jean-Claude  
Ancien adjoint Mairie de Bléneau
  
- Monsieur BEGUE Achille  
Eboueur principal Mairie de Paris Direction de la propreté et de l'eau
  
- Madame BERRY Christelle  
Aide soignante classe supérieure Maison de retraite Résidence Joséphine Normand
  
- Monsieur BERTOUX Eric  
Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe Communauté de Communes du Sénonais
  
- Madame BESSON Evelyne  
Agent d'entretien qualifié Maison de retraite Résidence Joséphine Normand
  
- Madame BIANCHI Françoise  
Agent territorial spécialisé école maternelle Mairie de Précy sur Vrin
  
- Madame BICHE Corinne  
Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles Mairie de la Chapelle sur Oreuse



- Madame BIERNE Véronique  
Infirmière de Bloc Opératoire Diplômée d'Etat Classe Supérieure Centre Hospitalier d'Auxerre
- Madame BIGAND Carole  
Adjoint administratif de 1ère classe Mairie de Fresnes
- Madame BLAUD Maria-de-Fatima  
ASHQ Maison de retraite Résidence Joséphine Normand
- Monsieur BLONDEAU Lionel  
Adjoint technique 2ème classe Mairie d'Auxerre
- Madame BLOT Séverine  
Assistante médico-administrative de classe normale Centre hospitalier de Joigny
- Monsieur BOE Maurice  
AS classe supérieure Maison de retraite Résidence Joséphine Normand
- Monsieur BONNEAU Claude  
Ancien Maire Mairie de la Chapelle sur Oreuse
- Madame BOUCHE Christelle  
Aide soignante Maison départementale de retraite de l'Yonne
- Monsieur BREE Pascal  
Agent de Service Hospitalier Qualifié Centre Hospitalier d'Auxerre
- Madame CARRE Louissette  
ASH qualifié Centre hospitalier de Joigny
- Monsieur CARTIER DIT MOULIN Philippe  
Adjoint technique principal 2ème classe Mairie de Joigny
- Madame CARVALHO Isabelle  
Adjoint administratif 1ère classe Mairie d'Auxerre
- Madame CAZANAVE Nelly  
Aide soignante classe supérieure EHPAD de Coulanges sur Yonne
- Madame CELDRAN RUIZ Michèle  
Infirmière Diplômée d'Etat Classe Supérieure Centre Hospitalier d'Auxerre
- Monsieur CHAMBON Claude  
Adjoint technique de 1ère classe Mairie de Taingy
- Madame CHATELIER Sylvette  
Aide soignante Maison départementale de retraite de l'Yonne
- Madame CHEMINANT Nathalie  
Infirmière Diplômée d'Etat 2ème Grade ISGS Centre Hospitalier d'Auxerre
- Madame CHEVALOT Sophie  
Masseur-Kiné Classe supérieure Centre Hospitalier d'Auxerre
- Monsieur COEFFIER Benoît  
Agent de maîtrise Maison de retraite Résidence Joséphine Normand

- Madame COPPIER Christine  
Agent des services hospitaliers qualifié EHPAD de Coulanges sur Yonne
  
- Madame CORDIER-BELTRAMINI Monique  
ATSEM Mairie d'Escamps
  
- Madame CORGERON Isabelle  
Animateur Mairie d'Auxerre
  
- Monsieur COURTAUT Bruno  
Garde champêtre chef principal Mairie de Malay le Grand
  
- Madame COURTIN Catherine  
IDE classe supérieure Maison de retraite Résidence Joséphine Normand
  
- Madame CRABEL Michèle  
Rédacteur Mairie de Sergines
  
- Monsieur CUVILLIEZ Jean-Paul  
Educateur des APS principal 2ème classe Mairie de Sens
  
- Madame DA SILVA COSTA Delphine  
Aide soignante de classe supérieure Centre hospitalier de Joigny
  
- Madame DE WITTE Nathalie  
ASHQ Maison de retraite Résidence Joséphine Normand
  
- Madame DEGOIS Carole  
AS de classe normale Maison de retraite Résidence Joséphine Normand
  
- Madame DELECOLLE Catherine  
ASHQ Maison de retraite Résidence Joséphine Normand
  
- Madame DELILLE Marielle  
Adjoint technique 2ème classe Mairie de Joigny
  
- Monsieur DESGRANGES Thierry  
Adjoint technique de 1ère classe Mairie de Sens
  
- Madame DESMOUTIERS Stéphanie  
Aide soignante Maison départementale de retraite de l'Yonne
  
- Monsieur DEUILLET Christian  
Attaché principal Mairie d'Auxerre
  
- Madame DOS SANTOS Maria  
AS classe normale Maison de retraite Résidence Joséphine Normand
  
- Monsieur DOUTRELUIGNE Olivier  
Educateur des APS principal 1ère classe Mairie d'Auxerre
  
- Monsieur DRAMARD Thierry  
Professeur enseignement artistique classe normale Mairie d'Auxerre
  
- Monsieur DROUOT Thierry  
Adjoint administratif principal 2ème classe Mairie de Sens

- Madame DUBALLE Joëlle  
Animateur Maison de retraite Résidence Joséphine Normand
- Madame DUBOIS Natacha  
Aide soignante de classe supérieure Centre hospitalier de Joigny
- Madame DUBORD Nathalie  
Agent de Service Hospitalier Qualifié Centre Hospitalier d'Auxerre
- Madame DUCHEMIN Sophie  
Infirmière Diplômée d'Etat Classe Supérieure Centre Hospitalier d'Auxerre
- Madame DUPONT Odile  
Adjoint administratif principal de 1ère classe SDIS de l'Yonne
- Monsieur FANTINI Pierre  
Adjoint technique principal 1ère classe Mairie de Joigny
- Madame FAYADAT LIVET Pascale  
Adjoint administratif 1ère classe Mairie de Joigny
- Monsieur FERMIER Michel  
Ancien vice-président d'une communauté de communes CCECY
- Monsieur FLAGEUL Eric  
Adjoint technique de 1ère classe Mairie d'Avon
- Madame FLEURY Véronique  
Infirmière Centre Hospitalier d'Avallon
- Monsieur FRANCK Jean-Pierre  
Ancien vice-président d'une communauté de communes CCECY
- Madame FREBAULT Arlette  
Agent des services hospitaliers Maison départementale de retraite de l'Yonne
- Madame FREVIN Nathalie  
Aide soignante EHPAD Les Mignottes
- Monsieur FRÉVIN Renaud  
Educateur des activités physiques et sportives principal 2ème classe Mairie de Saint Florentin
- Monsieur GARNIER Manuel  
Agent de Service Hospitalier Qualifié Centre Hospitalier d'Auxerre
- Madame GATEBOIS Sandrine  
Rédacteur Mairie de Sens
- Monsieur GOFFINET Frédéric  
Adjoint technique 2ème classe Mairie d'Avallon
- Monsieur GOMEZ Alain  
Adjoint technique principal de 1ère classe Mairie de Malay le Grand
- Madame GONCALVES Nadège  
Aide soignante classe supérieure EHPAD Résidence Camille Rizier

- Madame GRABIT Corinne  
Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement Conseil Général de Seine et Marne
- Madame GRILLOT Cathia  
AS classe normale Maison de retraite Résidence Joséphine Normand
- Madame GUEGE Véronique  
Adjoint technique territorial 1ère classe Mairie de Theil sur Vanne
- Monsieur GUIBLAIN Pierre  
Adjoint technique territorial 1ère classe Mairie de Saint Martin des Champs
- Madame GUIDON Carole  
Adjoint technique 2ème classe Mairie de Villeneuve sur Yonne
- Madame GUILLAUME Isabelle  
Infirmière Diplômée d'Etat 2ème Grade ISGS Centre Hospitalier d'Auxerre
- Monsieur HAUPAIS Pascal  
AS classe normale Maison de retraite Résidence Joséphine Normand
- Monsieur HENRY David  
Agent de maîtrise Mairie de Troyes
- Monsieur HENRY Gérard  
Ouvrier professionnel qualifié (jardinier) CHS de l'Yonne
- Madame HISSLER Sylvaine  
ATSEM Mairie d'Escolives Sainte Camille
- Monsieur HUET Caryl  
Adjoint technique principal territorial de 2ème classe Mairie d'Appoigny
- Madame HUMBERT Sara  
Adjoint administratif principal de 2ème classe Mairie de Sens
- Madame HUP Chantal  
AS classe exceptionnelle Maison de retraite Résidence Joséphine Normand
- Madame IDRAME Claire  
Adjoint administratif principal de 2ème classe EHPAD Les Mignottes
- Madame IRATCABAL Liliane  
AS classe normale Maison de retraite Résidence Joséphine Normand
- Madame ISQUERDO Elisabeth  
Adjoint au Maire Mairie de la Chapelle sur Oreuse
- Monsieur JAROSZ Laurent  
Technicien Mairie d'Auxerre
- Madame JOACHIM Laurence  
OPQ Maison de retraite Résidence Joséphine Normand
- Madame JOSSO Catherine  
ASHQ Maison de retraite Résidence Joséphine Normand

- Madame JOUIS Orlanda  
Adjoint administratif de 2ème classe CCAS de Goussainville
  
- Madame KIRKOVE Christelle  
ASHQ Maison de retraite Résidence Joséphine Normand
  
- Madame KOWAL INDRI Florence  
Infirmière Diplômée d'Etat Classe Supérieure Centre Hospitalier d'Auxerre
  
- Madame LABARTHE CHERIN Carole  
Infirmière Diplômée d'Etat 1er Grade ISGS Centre Hospitalier d'Auxerre
  
- Monsieur LECLERC Laurent  
Adjoint technique principal 2ème classe Mairie d'Auxerre
  
- Madame LEMEUX Ghislaine  
Rédacteur Mairie d'Auxerre
  
- Monsieur LEREY Frédéric  
Technicien Mairie de la Grande Paroisse
  
- Madame LOPES JOLY Annie  
ASHQ Maison de retraite Résidence Joséphine Normand
  
- Madame LOURENCO Hania  
Adjoint d'animation principal 2ème classe Mairie de Sens
  
- Monsieur LOURY Christian  
Infirmier diplômé d'Etat, classe supérieure CHS de l'Yonne
  
- Monsieur le Président LOURY Jean-Noël  
Président SDEY Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne
  
- Madame LUC Christine  
Professeur d'enseignement artistique de classe normale Mairie d'Auxerre
  
- Monsieur MAHON-DEDOURS Thierry  
Adjoint technique principal 1ère classe Mairie de Sergines
  
- Madame MAILLAUT Sabine  
Maître Ouvrier Centre Hospitalier d'Auxerre
  
- Madame MARIANI Christine  
Préparatrice en pharmacie hospitalière Maison départementale de retraite de l'Yonne
  
- Monsieur MARIE Sylvain  
Agent de maîtrise Mairie de Saint Maurice
  
- Madame MARKIEWIEZ Sandrine  
ASHQ Maison de retraite Résidence Joséphine Normand
  
- Madame MARSAUCHE Fabienne  
Infirmière anesthésiste Grade 4 ISGS Centre Hospitalier d'Auxerre
  
- Madame MARTINEAU Martine  
AS classe exceptionnelle Maison de retraite Résidence Joséphine Normand

- Madame MENIGOT Patricia  
AS classe exceptionnelle Maison de retraite Résidence Joséphine Normand
- Madame MERAT Céleste  
Adjoint d'animation 2ème classe Mairie de Malay le Grand
- Madame MERCIER Béatrice  
Adjoint d'animation 2ème classe Mairie d'Auxerre
- Madame MERCIER Line  
Adjoint technique principal 2ème classe Mairie de Toucy
- Madame MESSAGÉ Véronique  
Auxiliaire de puériculture principale 2ème classe Mairie de Sens
- Monsieur MILLANT Christophe  
Rédacteur principal 1ère classe Mairie d'Auxerre
- Monsieur MONGENOTY Willy  
Adjoint technique de 1ère classe Mairie d'Auxerre
- Madame MOTTE Maryse  
Attachée territorial Mairie de Pailly
- Monsieur NAULIN Jean-Pierre  
Adjoint technique de 2ème classe Mairie d'Auxerre
- Madame NICOLLE Agnès  
Secrétaire Mairie d'Escolives Sainte Camille
- Monsieur PAGLIARIN Vincent  
Professeur d'enseignement artistique Mairie d'Auxerre
- Madame PARAUT Isabelle  
Adjoint technique 2ème classe Mairie d'Auxerre
- Madame PENIN Janick  
AS classe supérieure Maison de retraite Résidence Joséphine Normand
- Monsieur PETILLAT Bernard  
Adjoint au Maire Mairie de la Chapelle sur Oreuse
- Madame PICARD Claire  
Orthophoniste, classe supérieure CHS de l'Yonne
- Monsieur PINNETERRE Pierre  
Adjoint technique principal 2ème classe Mairie de Toucy
- Monsieur POMPON Patrick  
Adjoint technique principal de 1ère classe Mairie de Sens
- Madame PROT Christel  
Adjoint administratif Centre Hospitalier d'Avallon
- Madame RAIMBAULT-MARTIN Elisabeth  
Bibliothécaire Mairie de Sens

- Madame RIFFAULT Sylvie  
Aide soignante Centre Hospitalier d'Avallon
  
- Monsieur ROBERT Jean-Michel  
Ouvrier professionnel qualifié CHS de l'Yonne
  
- Madame ROBERT-MAZEAU Danielle  
Adjoint technique principal 1ère classe Mairie d'Auxerre
  
- Madame ROCHETEAU Christine  
Assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe Mairie d'Auxerre
  
- Madame ROSSAT Evelyne  
Ingénieur Conseil Général de Seine et Marne
  
- Monsieur ROUGET Yves  
Adjoint au Maire Mairie de Dyé
  
- Madame ROUSSEAU Josiane  
Adjoint administratif de 2ème classe Mairie de Molosmes
  
- Monsieur ROUSSEAU Franck  
Adjoint technique principal 2ème classe Mairie de Sens
  
- Monsieur ROY Pascal  
Directeur Mairie d'Auxerre
  
- Monsieur SAIB Jean-Marie  
Aide soignant Maison départementale de retraite de l'Yonne
  
- Madame SEAUTEREAU Evelyne  
ASHQ Maison de retraite Résidence Joséphine Normand
  
- Madame SERON Isabelle  
Infirmière Diplômée d'Etat Classe Supérieure (CE) Centre Hospitalier d'Auxerre
  
- Madame SONVEAU Marcelle  
Ancienne adjointe Mairie de Bléneau
  
- Madame TELLIER Sylvie  
Rédacteur principal de 1ère classe Mairie de Sens
  
- Monsieur TERBAH Franck  
Infirmier diplômé d'Etat, classe supérieure CHS de l'Yonne
  
- Madame TRATAT Catherine  
ASHQ Maison de retraite Résidence Joséphine Normand
  
- Madame TRUCHY Martine  
Adjoint technique principal 2ème classe Mairie de Chevannes
  
- Madame TWARDAWA Adélia  
Aide soignante classe exceptionnelle EHPAD Courson les Carrières
  
- Madame VALLET Maryline  
ATSEM 1ère classe Mairie de Sergines

- Monsieur VAUDENET Yannick  
Infirmier DE 1er grade ISGS Centre hospitalier de Joigny
- Madame VINCENT Françoise  
Agent de Service Hospitalier Qualifié Centre Hospitalier d'Auxerre
- Monsieur VINCENT Lionel  
Infirmier Diplômé d'Etat 1er Grade ISGS Centre Hospitalier d'Auxerre
- Monsieur VINCENT Jean-Philippe  
Maître Ouvrier CHS de l'Yonne
- Monsieur VITRY Eric  
Agent de Maîtrise Principal Mairie de Sens

#### Médaille VERMEIL

- Madame ALAURIE Maria-Carmen  
Rédacteur principal 1ère classe Mairie de Sens
- Madame ALLIOT Marie-Françoise  
Rédacteur principal 1ère classe Mairie de Sens
- Madame AMAND Agnès  
Aide soignante Centre Hospitalier d'Avallon
- Madame AMPRINO Maryse  
Technicien principal de 1ère classe Mairie de Sens
- Madame ARRAULT Sylvie  
Rédacteur principal 1ère classe Mairie de Chevannes
- Monsieur BALLU Dominique  
Agent de Maîtrise Principal Mairie de Sens
- Monsieur BELGUISE Robert  
Adjoint technique 2ème classe Mairie d'Avallon
- Madame BERTE Christine  
Adjoint technique 2ème classe Mairie de Joigny
- Monsieur BITRON Fabrice  
Agent de maîtrise Mairie de Sens
- Madame BLUGEOT Véronique  
Aide soignante Centre Hospitalier d'Avallon
- Madame BONFILLOU Pascale  
ASEM 1ère classe Mairie de Joigny
- Monsieur BONNET Jean-Louis  
Agent de Maîtrise Principal Mairie de Sens
- Madame BONNIN Nicole  
Aide soignante classe exceptionnelle EHPAD de Coulanges sur Yonne
- Monsieur BRETTE René  
Technicien principal de 2ème classe Mairie d'Auxerre



- Madame BRISSIAUD Marie-Christine  
Auxiliaire de puériculture 1ère classe Mairie d'Avallon
- Monsieur BUGNOT Gilles  
Professeur d'enseignement artistique hors classe Mairie d'Avallon
- Madame CARRÉ Brigitte  
ATSEM principal de 1ère classe Mairie de Charbuy
- Madame CASTEIL Nadine  
Infirmière de secteur psychiatrique 2ème grade, ISGS CHS de l'Yonne
- Madame CEDER Catherine  
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles Mairie de Tonnerre
- Madame CHAMEROY Sylvie  
Assistant de conservation du patrimoine Mairie de Sens
- Monsieur CHARLOT Joël  
Agent de Maîtrise Principal Mairie de Tonnerre
- Madame CHARON Catherine  
Maître Ouvrier EHPAD Les Mignottes
- Madame CHION-GERLE Carine  
Aide soignante EHPAD "Les Hortensias"
- Monsieur CLAVELIN Didier  
Agent de Maîtrise Mairie de Joigny
- Madame COTEL MESLAINE Jeanne  
Bibliothécaire Mairie de Villeneuve sur Yonne
- Monsieur COUEDEL Michel  
Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe Mairie de Saint Florentin
- Madame CROISY Françoise  
Adjoint d'animation de 1ère classe Mairie de Sens
- Madame DANDOIS Patricia  
Adjoint administratif de 1ère classe Mairie d'Avallon
- Madame DANREE Evelyne  
Adjoint administratif principal de 2ème classe Mairie d'Auxerre
- Madame DARDE Monique  
ATSEM principal de 1ère classe Mairie de Malay le Grand
- Monsieur DELAUNAY Gérard  
Agent de Maîtrise Principal Mairie d'Auxerre
- Madame DESNOYERS Sylvie  
Agent des services hospitaliers qualifié Centre Hospitalier de Clamecy
- Monsieur DOUDEAU Gilbert  
Conseiller municipal Mairie de Sainte Colombe

- Monsieur DUPRE Alain  
Directeur des soins de classe normale CHS de l'Yonne
- Madame FRERE Bernadette  
Adjoint administratif hospitalier de 1ère classe Centre hospitalier de Joigny
- Monsieur FRERY Patrick  
Adjoint technique principal de 2ème classe Mairie d'Auxerre
- Monsieur GAILLARD Pascal  
Technicien des services opérationnels de classe normale Mairie de Paris Direction de la propreté et de l'eau
- Madame GALLON Valérie  
Infirmière de secteur psychiatrique, classe supérieure CHS de l'Yonne
- Madame GAULON Evelyne  
Agent des services hospitaliers qualifié Centre hospitalier de Joigny
- Monsieur GAUTHIER Bernard  
Adjoint technique principal de 1ère classe Mairie de Senan
- Madame GEMBLE Dominique  
Préparatrice en pharmacie Cadre de santé paramédical Centre hospitalier de Joigny
- Monsieur GERVOIS Pascal  
Adjoint technique principal de 1ère classe Mairie de Sens
- Monsieur GIRARD Jean-Louis  
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe Mairie de Sens
- Madame GIRARD Françoise  
Infirmière Diplômée d'Etat Classe Supérieure Centre Hospitalier d'Auxerre
- Monsieur GIVORD Jean-Luc  
Attaché principal Conseil Général de Seine et Marne
- Monsieur GOUTORBE Jean-Pierre  
Adjoint technique 2ème classe Mairie de Malay le Petit
- Madame GRANGE Josiane  
Aide soignante EHPAD "Les Hortensias"
- Monsieur GUÉNARD René  
Agent de Maîtrise Principal Mairie de Saint Florentin
- Madame GUILLAUME Eliane  
Rédacteur principal 2ème classe Mairie de Sens
- Madame GUILLOT Gisèle  
Adjoint administratif principal de 1ère classe Mairie d'Auxerre
- Madame HEIDEN Isabelle  
Adjoint administratif de 2ème classe Mairie de Sens
- Madame HUTREL Corinne  
ATSEM 1ère classe Mairie de Véron

- Monsieur JUMEAU Frédéric  
Agent de maîtrise Mairie de Sens
  
- Madame KABAT Christine  
Rédacteur Communauté de Communes du Sénonais
  
- Madame KUNTZ Sylvie  
Attachée d'administration hospitalière Centre hospitalier de Joigny
  
- Madame LAMBERT Isabelle  
Rédacteur Secrétaire de Mairie Mairie de Valence en Brie
  
- Monsieur LANDRIER Pascal  
Adjoint technique principal 2ème classe Mairie de Ligny le Chatel
  
- Monsieur LECESTRE Dominique  
Agent de Maîtrise Principal Mairie de Brion
  
- Madame LEGOUGE Yolande  
Adjoint Administratif Hospitalier 1ère classe Centre Hospitalier d'Auxerre
  
- Madame MAGOT Véronique  
Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe Mairie de Sens
  
- Madame MAKARENKO PERCHAT Anne  
Professeur d'enseignement artistique hors classe Mairie d'Auxerre
  
- Madame MARTIN Catherine  
Adjoint principal de 2ème classe Mairie d'Auxerre
  
- Madame MICHAUT Martine  
Attaché principal Mairie de Toucy
  
- Monsieur MITTAY Christian  
Adjoint technique principal de 1ère classe Communauté de Communes du Sénonais
  
- Monsieur NOCENT Jean-Philippe  
Aide-soignant de classe exceptionnelle Centre Hospitalier d'Auxerre
  
- Monsieur PASCAULT Fabrice  
Aide soignante classe exceptionnelle EHPAD Courson les Carrières
  
- Madame PINIGRY Chantal  
Adjoint administratif principal de 1ère classe Mairie d'Auxerre
  
- Monsieur POIGNARD Jean-Luc  
Adjoint technique principal 1ère classe Mairie de Soucy
  
- Monsieur POLETTE Didier  
Agent de Maîtrise Principal Mairie de Sens
  
- Madame POURCHER Joëlle  
Rédacteur principal 1ère classe Mairie d'Auxerre

- Monsieur PRIVE Laurent  
Agent de Maîtrise Principal Centre Hospitalier d'Auxerre
- Madame RAMON Pauline  
Auxiliaire de Puériculture principale 2ème classe Mairie de Sens
- Madame ROY Danièle  
Adjoint administratif principal 2ème classe Mairie d'Avallon
- Madame SEQUINO Elisabeth  
Adjoint du patrimoine de 2ème classe Mairie d'Auxerre
- Madame TACUSSEL Caroline  
Aide soignante de classe exceptionnelle EHPAD "Les Hortensias"
- Madame TRABELSI Véronique  
Infirmière de sceteur psychiatrique, classe supérieure CHS de l'Yonne
- Madame VALLEE Lysiane  
Aide soignante de classe exceptionnelle Centre hospitalier de Joigny
- Madame VINCENT Sylvie  
Adjoint technique territorial 2ème classe Mairie de Tonnerre
- Madame VINCENT Nora  
Infirmière, cadre de santé paramédical Maison de retraite Résidence Joséphine Normand
- Madame VITTECOQ Chantal  
Adjoint administratif principal de 1ère classe Communauté de Communes du Sénonais
- Madame ZLOCH Nadine  
Aide soignante Maison départementale de retraite de l'Yonne

#### Médaille d'OR

- Madame ANDOUZE DENDELE Jacqueline  
Aide-soignant de classe exceptionnelle Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris
- Madame AUBEL Fabienne  
Adjoint administratif principal 1ère classe Mairie d'Avallon
- Madame BARBÉ Régine  
Rédacteur principal 1ère classe Mairie de Bleigny le Carreau
- Madame BAUCHET Marie-Noëlle  
Adjoint des cadres hospitaliers de classe normale Centre hospitalier de Joigny
- Monsieur BRUNIN Gérard  
Agent de maîtrise principal Mairie de Sens
- Madame CHAUSSEBOURG Patricia  
ASH qualifié Centre hospitalier de Joigny
- Madame CHEVILLON Thi  
Adjoint administratif principal 2ème classe Mairie de Sens
- Monsieur COUSIN Michel  
Adjoint technique 2ème classe Mairie d'Avallon

- Madame COUTOULY Lucette  
Technicienne de Laboratoire Centre Hospitalier d'Avallon
- Monsieur DUGUET Alain  
Agent de maîtrise principal Mairie de Sens
- Monsieur DUSSAULT Jacky  
Agent de Maîtrise Mairie de Joigny
- Madame DUSSAULT Martine  
Agent de Service Hospitalier Qualifié Centre Hospitalier d'Auxerre
- Monsieur GARNIER Alain  
Agent de maîtrise principal Mairie de Sens
- Monsieur GIROUX Jean-Marc  
Adjoint des cadres hospitaliers classe supérieure Centre Hospitalier de Clamecy
- Madame GUITTET Joëlle  
Infirmière de Bloc Opératoire Classe Supérieure Centre Hospitalier d'Avallon
- Madame HUQUET Sylvie  
Adjoint administratif principal 1ère classe Mairie de Sens
- Madame JACQUOT Marie-Christine  
Adjoint du patrimoine de 2ème classe Mairie d'Auxerre
- Madame KNOCKAERT Corinne  
Assistant de conservation principal 1ère classe Mairie d'Auxerre
- Madame LA BERGE Dominique  
Secrétaire de Mairie Mairie d'Asquins
- Madame LELION Chantal  
Adjoint administratif principal de 1ère classe Mairie d'Auxerre
- Monsieur LERMINIAUX Jean  
Rédacteur principal 1ère classe Mairie de Sens
- Monsieur LEVY Philippe  
Ouvrier professionnel qualifié Centre Hospitalier d'Avallon
- Madame LEYVAL Nelly  
Adjoint administratif hospitalier principal, 2ème classe Centre hospitalier de Joigny
- Monsieur LIZEAU Daniel  
Adjoint technique principal 1ère classe Mairie de Sens
- Monsieur LYON James  
Professeur d'enseignement artistique hors classe Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne
- Madame MALAISE Monique  
Rédacteur principal de 1ère classe Mairie d'Auxerre
- Monsieur MAROIS Placide (à titre posthume)  
Ancien Maire Mairie de Villeroy

- Madame MATHIEU Francine  
Attachée d'administration hospitalière principale Maison départementale de retraite de l'Yonne
- Madame NAULOT Brigitte  
Adjoint administratif principal 1ère classe Mairie d'Avallon
- Madame NAULOT Michèle  
Infirmière Centre Hospitalier d'Avallon
- Madame PETIOT Dominique  
Auxiliaire de Puériculture Classe Exceptionnelle Centre Hospitalier d'Auxerre
- Monsieur PIGNOT Bruno  
Adjoint technique 1ère classe Mairie d'Auxerre
- Madame PLISSON Marie-Claude  
Ouvrier professionnel qualifié Centre Hospitalier d'Avallon
- Monsieur POTIER Jacques  
Adjoint technique principal 1ère classe Mairie d'Auxerre
- Madame PREVOST Marie-Noëlle  
Adjoint administratif hospitalier principal, 1ère classe CHS de l'Yonne
- Madame RAMEAU MERCIER Corinne  
Aide-soignant de classe exceptionnelle Centre Hospitalier d'Auxerre
- Monsieur ROBBA Didier  
Agent de maîtrise principal Mairie de Sens
- Madame ROBIN Jocelyne  
Secrétaire de Mairie Mairie de Dracy
- Madame ROUSSEAU Evelyne  
Adjoint administratif principal 1ère classe Foyer départemental de l'Enfance
- Monsieur SIGONNEAU Christian  
Infirmier Diplômé d'Etat Classe Supérieure (CE) Centre Hospitalier d'Auxerre
- Madame TRICOT Chantal  
Infirmière de secteur psychiatrique, classe supérieure CHS de l'Yonne
- Madame VIGNOLLES Nadine  
Adjoint des cadres hospitaliers classe normale CHS de l'Yonne
- Madame VOISIN Bernadette  
Directeur Communauté de Communes du Sénonais

Le Préfet  
Jean-Christophe MORAUD

**ARRETE N°PREF/CAB/2014/0790 du 19 décembre 2014**  
**Conférant l'honorariat à M. Bernard BRENOT**  
**Ancien maire de la commune de Lindry**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Bernard BRENOT, ancien maire de la commune de Lindry est nommé maire honoraire.

Le préfet,  
Jean-Christophe MORAUD

**ARRETE N°PREF/CAB/2014/0791 du 19 décembre 2014**  
**Conférant l'honorariat à M. Serge COCHARD**  
**Ancien adjoint au maire de la commune de Lindry**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Serge COCHARD, ancien adjoint au maire de la commune de Lindry est nommé adjoint au maire honoraire.

Le préfet,  
Jean-Christophe MORAUD

**ARRETE N°PREF/CAB/2014/0795 du 19 décembre 2014**  
**Portant modification d'un système de vidéo protection**  
**Crédit Mutuel**  
**35 grande rue Aristide Briand à 89200 AVALLON**

Article 1<sup>er</sup> : Le chargé de sécurité du Crédit Mutuel est autorisé, pour l'établissement Crédit Mutuel sis 35 grande rue Aristide Briand à 89200 AVALLON, à compter de la date du présent arrêté, pour une durée de cinq ans renouvelable, à installer un système de vidéo protection conformément au dossier présenté et enregistré sous le N°20140164.

Le système comprend 9 caméras intérieures et 2 caméras extérieures.

Le système considéré est mis en place pour assurer la :

- Sécurité des personnes
- Protection incendie/accidents
- Prévention des atteintes aux biens

Le système doit être conforme aux normes techniques définies par l'arrêté ministériel du 3 août 2007 susvisé et ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Article 2 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Les personnes responsables du système de vidéo protection et du droit d'accès sont :

- Responsable de l'agence
- Personnel de l'agence
- Personnels du service sécurité
- Opérateurs de télésurveillance
- Opérateurs installation/maintenance : EURO INFORMATION

Article 3 : Le public devra être informé de l'existence d'un système de vidéo protection par une signalétique appropriée. Sur le panneau informant le public de manière claire et permanente, devront figurer le nom ou la qualité, le numéro de téléphone de la personne auprès de laquelle le droit d'accès aux images peut être sollicité ainsi qu'un pictogramme représentant une caméra. Le panneau ou l'affichette devra, en outre, mentionner les références de la loi et du décret susvisés.

Article 4 : Le système de vidéo protection installé comporte un dispositif d'enregistrement d'images. Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 5 : Toutes modifications substantielles qui pourraient intervenir dans les éléments portés au dossier ayant fait l'objet de la demande visée ci-dessus (ex : configuration, activité, lieux protégés...), devront être signalées à l'autorité administrative ayant accordé la présente autorisation.

Article 6 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure et du décret n° 2009-86 du 22 janvier 2009 susvisé et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Article 7 : Le titulaire de la présente autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet.

Article 8 : L'arrêté n°PREF/CAB/2009/0788 du 21 décembre 2009 est abrogé.

Pour le Préfet,  
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet,  
Zoheir BOUAOUICHE

**ARRETE N°PREF/CAB/2014/0796 du 19 décembre 2014**  
**Portant modification d'un système de vidéo protection**  
**Crédit Mutuel**  
**34 rue Carnot à 89500 VILLENEUVE SUR YONNE**

Article 1<sup>er</sup> : Le chargé de sécurité du Crédit Mutuel est autorisé, pour l'établissement Crédit Mutuel sis 34 rue Carnot à 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, à compter de la date du présent arrêté, pour une durée de cinq ans renouvelable, à installer un système de vidéo protection conformément au dossier présenté et enregistré sous le N°20140163.

Le système comprend 2 caméras intérieures et 1 caméra extérieure.

Le système considéré est mis en place pour assurer la :

- Sécurité des personnes
- Protection incendie/accidents
- Prévention des atteintes aux biens

Le système doit être conforme aux normes techniques définies par l'arrêté ministériel du 3 août 2007 susvisé et ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Article 2 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Les personnes responsables du système de vidéo protection et du droit d'accès sont :

- Responsable de l'agence
- Personnel de l'agence
- Personnels du service sécurité
- Opérateurs de télésurveillance
- Opérateurs installation/maintenance : EURO INFORMATION

Article 3 : Le public devra être informé de l'existence d'un système de vidéo protection par une signalétique appropriée. Sur le panneau informant le public de manière claire et permanente, devront figurer le nom ou la qualité, le numéro de téléphone de la personne auprès de laquelle le droit d'accès aux images peut être sollicité ainsi qu'un pictogramme représentant une caméra. Le panneau ou l'affichette devra, en outre, mentionner les références de la loi et du décret susvisés.

Article 4 : Le système de vidéo protection installé comporte un dispositif d'enregistrement d'images. Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 5 : Toutes modifications substantielles qui pourraient intervenir dans les éléments portés au dossier ayant fait l'objet de la demande visée ci-dessus (ex : configuration, activité, lieux protégés...), devront être signalées à l'autorité administrative ayant accordé la présente autorisation.

Article 6 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure et du décret n° 2009-86 du 22 janvier 2009 susvisé et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Article 7 : Le titulaire de la présente autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet.

Article 8 : L'arrêté n°PREF/CAB/2009/0789 du 21 décembre 2009 est abrogé.

Pour le Préfet,  
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet,  
Zoheir BOUAOUICHE



**ARRETE N°PREF/CAB/2014/0797 du 19 décembre 2014**  
**Portant modification d'un système de vidéo protection**  
**Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté**  
**16 rue Saint Roch à 89390 RAVIERES**

Article 1<sup>er</sup> : Le responsable sécurité Banque Populaire Bourgogne Franche est autorisé, pour l'établissement Banque Populaire sis 16 rue Saint Roch à 89390 RAVIERES, à compter de la date du présent arrêté, pour une durée de cinq ans renouvelable, à installer un système de vidéo protection conformément au dossier présenté et enregistré sous le N°20140173.

Le système comprend 6 caméras intérieures.

Le système considéré est mis en place pour assurer la :

- Sécurité des personnes
- Prévention des atteintes aux biens

Le système doit être conforme aux normes techniques définies par l'arrêté ministériel du 3 août 2007 susvisé et ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Article 2 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Les personnes responsables du système de vidéo protection et du droit d'accès sont :

- Responsable de l'agence
- Personnel de l'agence
- Personnels du service sécurité
- Opérateurs de télésurveillance
- Opérateurs installation/maintenance : VIRELEC

Article 3 : Le public devra être informé de l'existence d'un système de vidéo protection par une signalétique appropriée. Sur le panneau informant le public de manière claire et permanente, devront figurer le nom ou la qualité, le numéro de téléphone de la personne auprès de laquelle le droit d'accès aux images peut être sollicité ainsi qu'un pictogramme représentant une caméra. Le panneau ou l'affichette devra, en outre, mentionner les références de la loi et du décret susvisés.

Article 4 : Le système de vidéo protection installé comporte un dispositif d'enregistrement d'images. Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 5 : Toutes modifications substantielles qui pourraient intervenir dans les éléments portés au dossier ayant fait l'objet de la demande visée ci-dessus (ex : configuration, activité, lieux protégés...), devront être signalées à l'autorité administrative ayant accordé la présente autorisation.

Article 6 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieur et du décret n° 2009-86 du 22 janvier 2009 susvisé et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Article 7 : Le titulaire de la présente autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet.

Article 8 : L'arrêté n°PREF/CAB/2010/0103 du 16 mars 2010 est abrogé.

Pour le Préfet,  
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet,  
Zoheir BOUAOUICHE

**ARRETE N°PREF/CAB/2014/0801 du 19 décembre 2015**  
**Portant autorisation d'un système de vidéo protection**  
**LA POSTE plate forme de distribution de courrier - 14 Place Emile Genêt à 89130 TOUCY**

Article 1<sup>er</sup> : Le responsable sécurité sûreté La Poste DOCT BOURGOGNE est autorisé, pour l'établissement plateforme de distribution de courrier sis 14 Place Emile Genêt à 89130 TOUCY à compter de la date du présent arrêté, pour une durée de cinq ans renouvelable, à installer un système de vidéo protection conformément au dossier présenté et enregistré sous le N°20140139.

Le système comprend 4 caméras intérieures et 2 caméras extérieures.

Le système considéré est mis en place pour assurer la :

- Sécurité des personnes
- Prévention des atteintes aux biens

Le système doit être conforme aux normes techniques définies par l'arrêté ministériel du 3 août 2007 susvisé et ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Article 2 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Les personnes responsables du système de vidéo protection et du droit d'accès sont :

- Directeur de l'établissement
- Adjoint au directeur de l'établissement
- Opérateurs installation/maintenance : LORILLIARD

Article 3 : Le public devra être informé de l'existence d'un système de vidéo protection par une signalétique appropriée. Sur le panneau informant le public de manière claire et permanente, devront figurer le nom ou la qualité, le numéro de téléphone de la personne auprès de laquelle le droit d'accès aux images peut être sollicité ainsi qu'un pictogramme représentant une caméra. Le panneau ou l'affichette devra, en outre, mentionner les références de la loi et du décret susvisés.

Article 4 : Le système de vidéo protection installé comporte un dispositif d'enregistrement d'images. Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 5 : Toutes modifications substantielles qui pourraient intervenir dans les éléments portés au dossier ayant fait l'objet de la demande visée ci-dessus (ex : configuration, activité, lieux protégés...), devront être signalées à l'autorité administrative ayant accordé la présente autorisation.

Article 6 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure et du décret n°2009-86 du 22 janvier 2009 susvisé et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Article 7 : Le titulaire de la présente autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet.

Pour le Préfet,  
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet,  
Zoheir BOUAOUICHE

**ARRETE N°PREF/CAB/2014/0800 du 19 décembre 2014**  
**Portant modification d'un système de vidéo protection**  
**Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté**  
**106 rue de la République à 89100 SENS**

Article 1<sup>er</sup> : Le responsable sécurité Banque Populaire Bourgogne Franche est autorisé, pour l'établissement Banque Populaire sis 106 rue de la République à 89100 SENS, à compter de la date du présent arrêté, pour une durée de cinq ans renouvelable, à installer un système de vidéo protection conformément au dossier présenté et enregistré sous le N°20140176.

Le système comprend 5 caméras intérieures et 1 caméra extérieure.

Le système considéré est mis en place pour assurer la :

- Sécurité des personnes
- Prévention des atteintes aux biens

Le système doit être conforme aux normes techniques définies par l'arrêté ministériel du 3 août 2007 susvisé et ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Article 2 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Les personnes responsables du système de vidéo protection et du droit d'accès sont :

- Responsable de l'agence
- Personnel de l'agence
- Personnels du service sécurité
- Opérateurs de télésurveillance
- Opérateurs installation/maintenance : VIRELEC

Article 3 : Le public devra être informé de l'existence d'un système de vidéo protection par une signalétique appropriée. Sur le panneau informant le public de manière claire et permanente, devront figurer le nom ou la qualité, le numéro de téléphone de la personne auprès de laquelle le droit d'accès aux images peut être sollicité ainsi qu'un pictogramme représentant une caméra. Le panneau ou l'affichette devra, en outre, mentionner les références de la loi et du décret susvisés.

Article 4 : Le système de vidéo protection installé comporte un dispositif d'enregistrement d'images. Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 5 : Toutes modifications substantielles qui pourraient intervenir dans les éléments portés au dossier ayant fait l'objet de la demande visée ci-dessus (ex : configuration, activité, lieux protégés...), devront être signalées à l'autorité administrative ayant accordé la présente autorisation.

Article 6 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieur et du décret n° 2009-86 du 22 janvier 2009 susvisé et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Article 7 : Le titulaire de la présente autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet.

Article 8 : L'arrêté n°PREF/CAB/2010/0105 du 16 mars 2010 est abrogé.

Pour le Préfet,  
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet,  
Zoheir BOUAOUICHE

**ARRETE N°PREF/CAB/2014/0798 du 19 décembre 2014**  
**Portant modification d'un système de vidéo protection**  
**Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté**  
**5 rue de la mothe à 89120 CHARNY**

Article 1<sup>er</sup> : Le responsable sécurité Banque Populaire Bourgogne Franche est autorisé, pour l'établissement Banque Populaire sis 5 rue de la mothe à 89120 CHARNY, à compter de la date du présent arrêté, pour une durée de cinq ans renouvelable, à installer un système de vidéo protection conformément au dossier présenté et enregistré sous le N°20140172.

Le système comprend 6 caméras intérieures.

Le système considéré est mis en place pour assurer la :

Sécurité des personnes

Prévention des atteintes aux biens

Le système doit être conforme aux normes techniques définies par l'arrêté ministériel du 3 août 2007 susvisé et ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Article 2 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Les personnes responsables du système de vidéo protection et du droit d'accès sont :

Responsable de l'agence

Personnel de l'agence

Personnels du service sécurité

Opérateurs de télésurveillance

Opérateurs installation/maintenance : VIRELEC

Article 3 : Le public devra être informé de l'existence d'un système de vidéo protection par une signalétique appropriée. Sur le panneau informant le public de manière claire et permanente, devront figurer le nom ou la qualité, le numéro de téléphone de la personne auprès de laquelle le droit d'accès aux images peut être sollicité ainsi qu'un pictogramme représentant une caméra. Le panneau ou l'affichette devra, en outre, mentionner les références de la loi et du décret susvisés.

Article 4 : Le système de vidéo protection installé comporte un dispositif d'enregistrement d'images. Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 5 : Toutes modifications substantielles qui pourraient intervenir dans les éléments portés au dossier ayant fait l'objet de la demande visée ci-dessus (ex : configuration, activité, lieux protégés...), devront être signalées à l'autorité administrative ayant accordé la présente autorisation.

Article 6 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure et du décret n°2009-86 du 22 janvier 2009 susvisé et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Article 7 : Le titulaire de la présente autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet.

Article 8 : L'arrêté n°PREF/CAB/2010/0101 du 16 mars 2010 est abrogé.

Pour le Préfet,  
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet,  
Zoheir BOUAOUICHE

**ARRETE N°PREF/CAB/2014/0799 du 19 décembre 2014**  
**Portant modification d'un système de vidéo protection**  
**Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté**  
**2 rue Montarmance à 89600 SAINT FLORENTIN**

Article 1<sup>er</sup> : Le responsable sécurité Banque Populaire Bourgogne Franche est autorisé, pour l'établissement Banque Populaire sis 2 rue Montarmance à 89600 SAINT FLORENTIN, à compter de la date du présent arrêté, pour une durée de cinq ans renouvelable, à installer un système de vidéo protection conformément au dossier présenté et enregistré sous le N°20140174.

Le système comprend 8 caméras intérieures.

Le système considéré est mis en place pour assurer la :

- Sécurité des personnes
- Prévention des atteintes aux biens

Le système doit être conforme aux normes techniques définies par l'arrêté ministériel du 3 août 2007 susvisé et ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Article 2 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Les personnes responsables du système de vidéo protection et du droit d'accès sont :

- Responsable de l'agence
- Personnel de l'agence
- Personnels du service sécurité
- Opérateurs de télésurveillance
- Opérateurs installation/maintenance : VIRELEC

Article 3 : Le public devra être informé de l'existence d'un système de vidéo protection par une signalétique appropriée. Sur le panneau informant le public de manière claire et permanente, devront figurer le nom ou la qualité, le numéro de téléphone de la personne auprès de laquelle le droit d'accès aux images peut être sollicité ainsi qu'un pictogramme représentant une caméra. Le panneau ou l'affichette devra, en outre, mentionner les références de la loi et du décret susvisés.

Article 4 : Le système de vidéo protection installé comporte un dispositif d'enregistrement d'images. Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 5 : Toutes modifications substantielles qui pourraient intervenir dans les éléments portés au dossier ayant fait l'objet de la demande visée ci-dessus (ex : configuration, activité, lieux protégés...), devront être signalées à l'autorité administrative ayant accordé la présente autorisation.

Article 6 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure et du décret n°2009-86 du 22 janvier 2009 susvisé et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Article 7 : Le titulaire de la présente autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet.

Article 8 : L'arrêté n°PREF/CAB/2010/0106 du 16 mars 2010 est abrogé.

Pour le Préfet,  
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet,  
Zoheir BOUAOUICHE

**ARRETE N° PREF/CAB/2014/0803 du 22 décembre 2014**  
**Conférant l'honorariat à M. Jacques LARDIN**  
**Ancien maire de Moulin-en-Tonnerrois**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Jacques LARDIN, ancien Maire de la commune de Pasilly est nommé maire honoraire.

Le Préfet,  
Jean-Christophe MORAUD

**ARRETE N°PREF/CAB/2014/0804 du 19 décembre 2014**  
**Portant modification de l'arrêté n°PREF/CAB/2013/03 21 du 9 juillet 2013**  
**portant autorisation d'un système de vidéo protection**  
**Lycées d'enseignement général et professionnel**  
**1 place Lech Walesa 89100 SENS**

Article 1<sup>er</sup> :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°PREF/CAB/2013/0321 du 9 juillet 2013 est modifié ainsi qu'il suit :

«.Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Les personnes responsables du système de vidéo protection et du droit d'accès sont :

- M. Brice LETHIER, proviseur
- Mme Marie PRIEUR, gestionnaire
- Mme Sandrine LEFEBVRE, proviseur adjoint
- M. Régis BOULAY, proviseur adjoint
- M. Pierre DESOUTTER, proviseur adjoint
- M. Michel UTJESENOVIC, technicien principal
- Service installation/maintenance du système : BENTIN SAS

Article 2 : Les autres termes de l'arrêté restent identiques.

Pour le Préfet,  
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet,  
Zoheir BOUAOUICHE

**ARRETE N°PREF/CAB/2014/0805 du 19 décembre 2014**  
**Portant modification de l'arrêté n°PREF/CAB/2011/00 7 du 10 janvier 2011**  
**portant autorisation d'un système de vidéo protection**  
**Pôle culturel**  
**41 avenue du stade 89100 PARON**

Article 1<sup>er</sup> :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°PREF/CAB/2011/007 du 10 janvier 2011 est modifié ainsi qu'il suit :

«.Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Les personnes responsables du système de vidéo protection et du droit d'accès sont :

- M. Bernard CHATOUX, Maire
- M. Jean-Claude VERGNOLLES, 1<sup>er</sup> adjoint
- Mme Catherine CHARPENTIER, brigadier de police municipale
- M. Hervé LANGLOIS, brigadier chef de police municipale
- Mme Karine LIMOGES, adjoint du patrimoine
- Mme Anne-Sophie VILLEROY, directrice du pôle culturel
- Service installation/maintenance du système : GALILEE

Article 2 : Les autres termes de l'arrêté restent identiques.

Article 3 : L'arrêté n°PREF/CAB/2014/0480 du 3 novembre 2014 est abrogé.

Pour le Préfet,  
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet,  
Zoheir BOUAOUICHE

**ARRETE N°PREF/CAB/2014/0806 du 19 décembre 2014**  
**Portant modification d'un système de vidéo protection**  
**Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté**  
**92 grande rue à 89100 SENS**

Article 1<sup>er</sup> : Le responsable sécurité Banque Populaire Bourgogne Franche est autorisé, pour l'établissement Banque Populaire sis 92 grande rue à 89100 SENS, à compter de la date du présent arrêté, pour une durée de cinq ans renouvelable, à installer un système de vidéo protection conformément au dossier présenté et enregistré sous le N°20140175.

Le système comprend 8 caméras intérieures 1 caméra extérieure.

Le système considéré est mis en place pour assurer la :

- Sécurité des personnes
- Prévention des atteintes aux biens

Le système doit être conforme aux normes techniques définies par l'arrêté ministériel du 3 août 2007 susvisé et ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Article 2 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Les personnes responsables du système de vidéo protection et du droit d'accès sont :

- Responsable de l'agence
- Personnel de l'agence
- Personnels du service sécurité
- Opérateurs de télésurveillance
- Opérateurs installation/maintenance : VIRELEC

Article 3 : Le public devra être informé de l'existence d'un système de vidéo protection par une signalétique appropriée. Sur le panneau informant le public de manière claire et permanente, devront figurer le nom ou la qualité, le numéro de téléphone de la personne auprès de laquelle le droit d'accès aux images peut être sollicité ainsi qu'un pictogramme représentant une caméra. Le panneau ou l'affichette devra, en outre, mentionner les références de la loi et du décret susvisés.

Article 4 : Le système de vidéo protection installé comporte un dispositif d'enregistrement d'images. Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 5 : Toutes modifications substantielles qui pourraient intervenir dans les éléments portés au dossier ayant fait l'objet de la demande visée ci-dessus (ex : configuration, activité, lieux protégés...), devront être signalées à l'autorité administrative ayant accordé la présente autorisation.

Article 6 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieur et du décret n° 2009-86 du 22 janvier 2009 susvisé et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Article 7 : Le titulaire de la présente autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet.

Article 8 : L'arrêté n°PREF/CAB/2010/0106 du 16 mars 2010 est abrogé.

Pour le Préfet,  
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet,  
Zoheir BOUAOUICHE

**ARRETE N°PREF/CAB/2015/0006 du 9 janvier 2015**  
**accordant récompense pour acte de courage et dévouement**

Article 1<sup>er</sup> : La médaille de BRONZE pour acte de courage et de dévouement est décernée à  
Monsieur Florent MIGNOT  
Profession : Gardien de la paix

Le préfet,  
Jean-Christophe MORAUD

**ARRETE N° PREF CAB 2015/0021 du 15 janvier 2015**  
**Portant modification de l'arrêté n°PREF/CAB/2012/03 56 du 21 juin 2012**  
**portant renouvellement de la commission départementale**  
**des systèmes de vidéo protection de l'Yonne**

Article 1<sup>er</sup> :

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n°PREF/CAB/2012/0356 du 21 juin 2012 est modifié ainsi qu'il suit :

« La commission départementale de l'Yonne des systèmes de vidéo protection est composée comme suit :

Président désigné par M. le président de la cour d'appel de Paris :

- Monsieur Eric RUELLE, Président du Tribunal de Grande Instance d'Auxerre en qualité de Président Titulaire ;
- Madame Sandrine BRANCHE, Juge au Tribunal de Grande Instance d'Auxerre en qualité de Présidente suppléante ;
- Madame Céline LAVIGNE, juge de l'application des peines au Tribunal de Grande Instance d'Auxerre en qualité de Présidente suppléante ;

Membres :

- désignés par M. le président de l'association départementale des maires de France :

- M. William LEMAIRE, Maire d'Aillant sur Tholon (titulaire)
- M. François BOUCHER, Maire de Migennes (suppléant)

- désignés par M. le président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne :

- Mme Arlette BORSATO, membre de la chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne (titulaire)
- M. Philippe MENIN, membre de la chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne (suppléant)
- personnes qualifiées désignées par le préfet de l'Yonne choisie en raison de leur compétence :
- M. Denis BENOIST, installateur, Société SEPIAA située 2 rue Bel Air à VILLEMAMDEUR (45) proposé par l'association nationale des métiers de la sécurité « ADMS » (titulaire)
- M. Daniel MALLET, responsable de l'agence SCUTUM d'Auxerre, sise 56 Bis Avenue Jean Jaurès, pour le Groupe SCUTUM SAS situé à RUNGIS – 94 (suppléant) »

Article 2 : Les autres termes de l'arrêté restent identiques.

Pour le Préfet,  
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet,  
Zoheir BOUAOUICHE

**ARRETE N° PREF/CAB/2015/0013 du 16 janvier 2015**  
**Conférant l'honorariat à M. René BON - Ancien maire de la commune de MIGÉ**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur René BON, ancien maire de la commune de MIGÉ est nommé maire honoraire.

Le préfet,  
Jean-Christophe MORAUD

**ARRETE N° PREF/CAB/2015/0040 du 26 Janvier 2015**  
**Conférant l'honorariat à M. Jean-Marie CAILLON**  
**Ancien maire de la commune de SAINPUITS**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Jean-Marie CAILLON, ancien maire de la commune de SAINPUITS est nommé maire honoraire.

Le préfet,  
Jean-Christophe MORAUD



## **2. Direction des collectivités et des politiques publiques**

### **ARRÊTÉ N° PREF/DCPP/2014/0488 du 11 décembre 2014 relatif au remboursement par l'État des indemnités de responsabilités versées par les collectivités territoriales aux régisseurs des régies de recettes de l'État**

**Article 1<sup>er</sup>** : La somme de deux mille huit cent dix euros sera versée aux collectivités dotées d'une régie de recettes d'État auprès de leur police municipale au titre de l'année 2013 correspondant au remboursement par l'État des indemnités de responsabilités versées par les communes et groupements de communes aux régisseurs des régies de recettes au nom et pour le compte de l'État.

**Article 2** : Le montant à verser à chacune des collectivités dont la liste est annexée au présent arrêté fera l'objet d'un versement unique.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur le programme 0119 – activité 0119010101A3 – domaine fonctionnel 0119-01-03 du budget du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration de l'année 2014.

**Article 4** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux ou hiérarchique. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants sa notification. Il en est de même en cas de décision explicite de rejet ;
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

Pour le Préfet,  
La Sous-préfète,  
Secrétaire Générale,  
Marie-Thérèse DELAUNAY

**ARRETE n° PREF-DCPP-SEE-2014-0501 du 22 décembre 2014  
modifiant l'arrêté n° PREF-DCPP-SEE-2012-0439 du 28 novembre 2012  
portant renouvellement de la commission départementale  
de la nature, des paysages et des sites de l'Yonne et de ses formations spécialisées**

## **Article 1er : Composition de la commission**

Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté préfectoral n°PREF-DCPP-SEE-2012-0439 du 28 novembre 2012 portant renouvellement de la commission départementale de la nature, des sites et des paysages et de ses formations spécialisées modifié par l'arrêté préfectoral n°PREF-DCPP-SEE-2013-0436 du 15 novembre 2013 sont modifiées comme suit :

- **2<sup>ème</sup> collège : représentants des collectivités territoriales :**

Maires :

- M. Daniel MONTHAUD, maire de Parly *en remplacement de M. COLLETTE*
- M. Jean-Claude LEMAIRE, maire de Joux la Ville

Etablissements publics de coopération intercommunale intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire :

- M. Michel COURTOIS, président de la communauté de communes de l'Orée de Puisaye

- **4<sup>ème</sup> collège : personnes compétentes dans les domaines d'intervention de chaque formation spécialisée :**

Carrières :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
M. Jean-Baptiste COLOMBET, directeur de la société Sablières et entreprises COLOMBET	M. Pascal MINET, Dirigeant de l'entreprise SOTRAIMA

Faune sauvage :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
M. Emmanuel RIBOT, responsable du magasin « l'aquarium » à Sens <i>en remplacement de M. CRICKBOOM</i>	M. Youri CRAJKA, spécialiste des reptiles <i>en remplacement de M. Emmanuel RIBOT</i>

## **Article 2 : Composition des formations spécialisées**

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral PREF-DCPP-SEE-2012-0439 du 28 novembre 2012 portant renouvellement de la commission départementale de la nature, des sites et des paysages et de ses formations spécialisées modifié par l'arrêté préfectoral n°PREF-DCPP-SEE-2013-0436 du 15 novembre 2013 sont modifiées comme suit :

### **- en ce qui concerne la formation spécialisée dite « des sites et des paysages » :**

- **2<sup>ème</sup> collège : représentants des collectivités territoriales :**

*Etablissements publics de coopération intercommunale intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire :*

- M. Michel COURTOIS, président de la communauté de communes de l'Orée de Puisaye

### **- en ce qui concerne la formation spécialisée dite « de la publicité » :**

- **2<sup>ème</sup> collège : représentants des collectivités territoriales :**

*Maires :*

- M. Daniel MONTHAUD, maire de Parly *en remplacement de M. COLLETTE*

### **- en ce qui concerne la formation spécialisée « des carrières »**

- **4<sup>ème</sup> collège : représentants des organisations professionnelles compétentes**

*Représentants des exploitants de carrières :*

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
M. Jean-Baptiste COLOMBET, directeur de la société Sablières et entreprises COLOMBET	M. Jean-Claude CLOUTIER, Entreprise CLOUTIER
<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
M. François-Régis MERCIER, Entreprise Matériaux Routiers franciliens, Agence DLB	M. Sébastien DEQUATRE, Lafarge Granulats Seine Nord

*Représentants des utilisateurs de matériaux de carrières :*

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
M. Pascal MINET, Dirigeant de l'entreprise SOTRAIMA	M. Baptiste MANSANTI, Dirigeant de l'entreprise MANSANTI TP <i>en remplacement de M. MARIEL</i>

**- En ce qui concerne la formation spécialisée dite « de la faune sauvage captive »**

Maires :

- M. Daniel MONTHAUD, maire de Parly *en remplacement de M. COLLETTE*
- M ; Pascal CROU, Maire de Passy

**• 4ème collègue : représentants d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation d'espèces non domestiques**

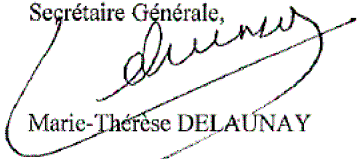
• Titulaires	• Suppléants
• M. Jean-Luc VAN PUYVELDE, spécialiste des oiseaux	• M. Christophe AUZOU, spécialiste des oiseaux
• M. Emmanuel RIBOT, responsable du magasin « l'aquarium » à Sens	• M. Laurent GUERINOT, responsable de l'animalerie du magasin « Botanic » à Perrigny
• M. Youri CRAJKA , spécialiste des reptiles	• M. Philippe SAVARIN, responsable d'un établissement d'élevage de reptiles à Pringy (77)

**Article 3** : Les autres dispositions de l'arrêté n° PREF-DCPP-2012-0439 du 28 novembre 2012 portant désignation des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites demeurent applicables en ce qu'elles ne sont pas contraires au présent arrêté.

**Article 4** : Madame la Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département et dont copie sera transmise à chacun des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Auxerre, le 22 DEC. 2014

Pour le Préfet,  
La Sous-Préfète,  
Secrétaire Générale,

  
Marie-Thérèse DELAUNAY

**Composition de la CDNPS**  
**conformément à l'Arrêté Préfectoral n°PREF-DCPP-SE E 2012 – 0439**  
**du 28 novembre 2012 modifié par l'Arrêté Préfectoral n°PREF-DCPP-SEE 2014 – 0501**  
**du 22 décembre 2014**

La Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites présidée par le Préfet ou son représentant et composée de membres répartis en quatre collèges, comprend les membres suivants :

**1er collège : représentants des services de l'Etat, membres de droit :**

- un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- un représentant de la Direction Départementale des Territoires
- un représentant du service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Yonne
- un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

**2ème collège : représentants des collectivités territoriales :**

Membres désignés par le Conseil Général :

- M. Jean PINGAL, Conseiller général du canton de Villeneuve-L'Archevêque
- M. Jean-Pierre BOUILHAC, Conseiller général du canton de Cruzy-Le-Chatel

Maires :

- M. Daniel MONTHAUD, Maire de Parly
- M. Jean-Claude LEMAIRE, Maire de Joux-La-Ville

Etablissements publics de coopération intercommunale intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire :

- M. Michel COURTOIS, Président de la Communauté de communes de l'Orée de Puisaye

**3ème collège : personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites, du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :**

Représentants des associations agréées de protection de l'environnement :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Thomas BARAL, Ligue pour la protection des oiseaux de l'Yonne (LPO)	M. Jean-Claude ROCHER, Association de Défense des Sites des Vallées de l'Yonne et de la Cure (ADYC)
M. Jean-Paul COUILLAULT, Président de l'Association de Défense de l'Environnement et de la Nature de l'Yonne (ADENY)	M. Michel BREDEAU, Président de la Fédération de l'Yonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FYPPMA)

Personnalités qualifiées en matière de sciences de la Nature, de Protection des Sites et du Cadre de Vie :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Bruno d'ANNOUX, délégué départemental de la "demeure historique"	M. Pierre MOUTARD, architecte et urbaniste
Mme Sophie RAJAOFERA, conservatrice du Muséum d'Histoire Naturelle d'Auxerre	M. Gille PAVY, Muséum d'Histoire Naturelle d'Auxerre

Représentants des organisations professionnelles agricoles et sylvicoles :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Arnaud DELESTRE, représentant la Chambre d'Agriculture de l'Yonne	M. Bruno de LUGET, représentant le syndicat des forestiers privés de l'Yonne

**4ème collège : personnes compétentes dans les domaines d'intervention de chaque formation spécialisée :**

Protection de la Nature :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Jean-Luc GRANDADAM, chef du service de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)	M. Olivier LECAS, Président de la Fédération des Chasseurs de l'Yonne (FDCY)
M. Jean-François GAZEILLES, Chef du service de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)	Mme Odile BERTHELOT, Agence Interdépartementale Bourgogne Ouest de l'Office National des Forêts (ONF)

Préservation des sites et paysages :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Antoine LERICHE, architecte du patrimoine	M. Bertrand FRANCIN, architecte
M. Jean-Luc DEMEAUX, géographe	M. Régis JUVIGNY, paysagiste-conseil

Publicité :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Pascal DEMARTIN, Société Affichage Demartin Outdoor	M. Christophe DEBURGHRAVE, Société CERES Marquage

Carrières :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Jean-Baptiste COLOMBET, directeur de la Société Sablières et entreprises COLOMBET	M. Pascal MINET, Dirigeant de l'entreprise SOTRAIMA

Faune Sauvage :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Emmanuel RIBOT, responsable du magasin "l'Aquarium" à Sens	M. Youri CRAJKA, spécialiste de reptiles

**Composition de la CDNPS Formation Faune Sauvage Captive  
conformément à l'Arrêté Préfectoral n°PREF-DCPP-SE E 2012 – 0439  
du 28 novembre 2012 modifié par l'Arrêté Préfectoral n°PREF-DCPP-SEE 2014 – 0501  
du 22 décembre 2014**

La formation spécialisée dite "de la faune sauvage captive" comprend les membres suivants :

**1er collège : représentants des services de l'Etat, membres de droit :**

- un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,
- un représentant de la Direction Départementale des Territoires,
- un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

**2ème collège : représentants des collectivités territoriales :**Membres désignés par le Conseil Général :

- M. William LEMAIRE, Conseiller général du canton d'Aillant-sur-Tholon

Maires :

- M. Daniel MONTHAUD, maire de Parly

- M. Pascal CROU, Maire de Passy

**3ème collège : personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites, du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :**

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Jacques GOBIER, Ligue pour la protection des oiseaux de l'Yonne (LPO)	M. Jean-Michel DELAGNEAU, Association Yonne nature Environnement (YNE)
Mme Sophie RAJAOFERA, conservatrice du Muséum d'histoire naturelle d'Auxerre	M. Gilles PAVY, Muséum d'histoire naturelle d'Auxerre
Mme Hélène BENOIT-VALIERGUE, docteur vétérinaire, directrice du centre d'application de l'Ecole nationale Vétérinaire d'Alfort (E.N.V.A) à Champignelles	M. Athman HAFFAR, docteur vétérinaire, responsable de l'unité vétérinaire de l'Institut départemental d'environnement et d'analyse (IDEA)

**4ème collège : représentants d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation d'espèces non domestiques**

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Jean-Luc VAN PUYVELDE, spécialiste des oiseaux	M. Christophe AUZOU, spécialiste des oiseaux
M. Emmanuel RIBOT, responsable du magasin « l'aquarium » à Sens	M. Laurent GUERINOT, responsable de l'animalerie du magasin « Botanic » à Perrigny
M. Youri CRAJKA, spécialiste des reptiles	M. Philippe SAVARIN, responsable d'un établissement d'élevage de reptiles à Pringy (77)

**Composition de la CDNPS Formation Carrières  
conformément à l'Arrêté Préfectoral n°PREF-DCPP-SE E 2012 – 0439  
du 28 novembre 2012 modifié par l'Arrêté Préfectoral n°PREF-DCPP-SEE 2014 – 0501  
du 22 décembre 2014**

La formation spécialisée dite " des carrières" comprend les membres suivants :

**1er collège : représentants des services de l'Etat, membres de droit :**

- un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
- un représentant de la Direction Départementale des Territoires,
- un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

**2ème collège : représentants des collectivités territoriales :**

- le Président du Conseil Général ou son représentant

**Membre désigné par le Conseil Général :**

- M. Jean PINGAL, Conseiller général du canton de Villeneuve-l'Archevêque

**Maire :**

- M. Pascal CROU, Maire de Passy

**3ème collège : personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites, du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :**

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Mme Catherine SCHMITT, Présidente de l'Association Yonne Nature Environnement (YNE)	Mme Micheline KRAHENBUHL, Association Yonne Nature Environnement (YNE)
M. Jean-Claude ROCHER, Association de Défense des Sites des Vallées de l'Yonne et de la Cure (ADYC)	M. Michel BREDEAU, Président de la Fédération de l'Yonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FYPPMA)
M. Arnaud DELESTRE, représentant la Chambre d'Agriculture de l'Yonne	M. Bruno de LUGET, représentant le syndicat des forestiers privés de l'Yonne

**4ème collège : représentants des organisations professionnelles compétentes :**

**Représentants des exploitants de carrières :**

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Jean-Baptiste COLOMBET, directeur de la Société Sablières et entreprises COLOMBET	M. Jean-Claude CLOUTIER, Entreprise CLOUTIER
M. François-Régis MERCIER, Entreprise Matériaux Routiers Franciliens, Agence DLB	M. Sébastien DEQUATRE, Lafarge Granulats Seine Nord

**Représentants des utilisateurs de matériaux de carrières :**

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Pascal MINET, Dirigeant de l'entreprise SOTRAIMA	M. Baptiste MANSANTI, Dirigeant de l'entreprise MANSANTI TP

Le Maire de la commune sur le territoire de laquelle une exploitation de carrière est projetée est invité à la séance au cours de laquelle la demande d'autorisation d'exploitation est examinée et a, sur celle-ci, voix délibérative.



**Composition de la CDNPS Formation de la Nature  
conformément à l'Arrêté Préfectoral n° PREF-DCPP-SE E 2012 – 0439  
du 28 novembre 2012 modifié par l'Arrêté Préfectoral n° PREF-DCPP-SEE 2014 – 0501  
du 22 décembre 2014**

La formation spécialisée dite "de la nature" comprend les membres suivants :

**1er collège : représentants des services de l'Etat, membres de droit :**

- un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- un représentant de la Direction Départementale des Territoires
- un représentant du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Yonne

**2ème collège : représentants des collectivités territoriales :**

Membres désignés par le Conseil Général :

- M. Jean PINGAL, Conseiller général du canton de Villeneuve-L'Archevêque
- M. Jean-Pierre BOUILHAC, Conseiller général du canton de Cruzy-Le-Chatel

Maires :

- M. Jacques GILET, Maire de Champignelles
- M. Jean-Claude LEMAIRE, Maire de Joux-La-Ville

**3ème collège : personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites, du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :**

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Thomas BARAL, Ligue pour la protection des oiseaux de l'Yonne (LPO)	Mme Micheline KRAHENBUHL, Association Yonne Nature Environnement (YNE)
M. Michel BREDEAU, Président de la Fédération de l'Yonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FYPPMA)	M. Jean-Claude ROCHER, Association de Défense des Sites des Vallées de l'Yonne et de la Cure (ADYC)
Mme Sophie RAJAOFERA, conservatrice du Muséum d'Histoire Naturelle d'Auxerre	M. Gilles PAVY, Muséum d'Histoire Naturelle d'Auxerre
M. Bruno de LUGET, représentant le syndicat des forestiers privés de l'Yonne	M. Arnaud DELESTRE, représentant la Chambre d'Agriculture de l'Yonne

**4ème collège : personnes compétentes en matière de protection de la flore et de la faune sauvages et des milieux naturels :**

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Olivier LECAS, Président de la Fédération des Chasseurs de l'Yonne (FDCY)	M. Patrice GUERREAU, Vice-Président de la Fédération des Chasseurs de l'Yonne (FDCY)
M. Jean-Luc GRANDADAM, Chef du Service de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)	M. Sébastien DENIZOT, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
Mme Odile BERTHELOT, Agence Interdépartementale Bourgogne Ouest de l'Office National des Forêts (ONF)	M. Pascal GALLET, Agence Interdépartementale Bourgogne Ouest de l'Office National des Forêts (ONF)
M. Jean-François GAZEILLES, Chef du Service de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)	M. Eric FEDOROFF, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

Nota : lorsque la formation spécialisée dite "de la nature" se réunit en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, des représentants d'organismes consulaires et des activités présentes sur les sites Natura 2000 notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives peuvent être invités à y participer, sans voix délibérative.

**Composition de la CDNPS Formation de la Publicité  
conformément à l'Arrêté Préfectoral n° PREF-DCPP-SE E 2012 – 0439  
du 28 novembre 2012 modifié par l'Arrêté Préfectoral n° PREF-DCPP-SEE 2014 – 0501  
du 22 décembre 2014**

La formation spécialisée dite "de la publicité" comprend les membres suivants :

**1er collège : représentants des services de l'Etat, membres de droit :**

- un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- un représentant de la Direction Départementale des Territoires
- un représentant du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Yonne

**2ème collège : représentants des collectivités territoriales :**

Membres désignés par le Conseil Général :

- - M. Dominique BOURREAU, Conseiller général du canton de Pont-Sur-Yonne

Maires :

- - M. Daniel MONTHAUD, maire de Parly
- - M. Pascal CROU, Maire de Passy

**3ème collège : personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites, du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :**

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Mme Catherine SCHMITT, Présidente de l'Association Yonne Nature Environnement (YNE)	Mme Micheline KRAHENBUHL, Association Yonne Nature Environnement (YNE)
M. Jean-Paul COUILLAULT, Président de l'Association de Défense de l'Environnement et de la Nature de l'Yonne (ADENY)	Mme Mireille LADRANGE, Association de Défense de l'Environnement et de la Nature de l'Yonne (ADENY)
M. Pierre MOUTARD, architecte urbaniste	M. Jean RAVISE, paysagiste conseil

**4ème collège : personnes compétentes en matière de publicité**

Représentants des entreprises de publicité :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Pascal DEMARTIN, Société DEMARTIN	M. Yorri THEVENOT, Société CBS OUTDOOR
M. Patrick GASCHE, Société Avenir Clear Channel France	M. Xavier FRANCOISE, Société Avenir Clear Channel France

Représentants des fabrications d'enseignes :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Mme Pamela PLANCON, IDEA Publicité	M. Christophe DEBURGHRAVE, Société CERES MARQUAGE

Le Maire de la commune intéressée par le projet ou le Président du groupe de travail intercommunal est invité à siéger à la séance au cours de laquelle le projet est examiné et a, sur celui-ci, voix délibérative.

**Composition de la CDNPS Formation des Sites et des Paysages  
conformément à l'Arrêté Préfectoral n°PREF-DCPP-SE E 2012 – 0439  
du 28 novembre 2012 modifié par l'Arrêté Préfectoral n°PREF-DCPP-SEE 2014 – 0501  
du 22 décembre 2014**

La formation spécialisée dite “des sites et des paysages” comprend les membres suivants :

**1er collège : représentants des services de l'Etat, membres de droit :**

- un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- un représentant de la Direction Départementale des Territoires
- un représentant du service territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Yonne

**2ème collège : représentants des collectivités territoriales :**

Membres désignés par le Conseil Général :

- M. Jean PINGAL, Conseiller général du canton de Villeneuve l'Archevêque

Maires :

- M. Jacques GILET, Maire de Champignelles
- M. Jean-Claude LEMAIRE, Maire de Joux-La-Ville

Etablissements publics de coopération intercommunale intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire :

- M. Michel COURTOIS, Président de la Communauté de communes de l'Orée de Puisaye

**3ème collège : personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites, du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :**

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Mme Catherine SCHMITT, Présidente de l'Association Yonne Nature Environnement (YNE)	Mme Geneviève ASSEMAT, Association de Défense des Sites et des Vallées de l'Yonne et de la Cure (ADYC)
M. Jean-Paul COUILLAULT, Président de l'Association de Défense de l'Environnement et de la Nature de l'Yonne (ADENY)	M. François BOUZENDORF, Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Yonne (LPO)
M. Bruno D'ANNOUX, délégué départemental de la “demeure historique”	M. Etienne VALLERY-RADOT, délégué des “Vieilles Maisons Françaises”
M. Arnaud DELESTRE, représentant la Chambre d'Agriculture de l'Yonne	M. Bruno de LUGET, représentant le syndicat des forestiers privés de l'Yonne

**4ème collège : personnes compétentes en matière d'aménagement, d'urbanisme et de paysage, d'architecture et d'environnement :**

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Antoine LERICHE, architecte du patrimoine	M. Bernard FRANCIN, architecte
M. Jean-Luc DEMAUX, géographe	M. Régis JUVIGNY, paysagiste conseil
M. Philippe BODO, responsable du Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement	M. Pierre MOUTARD, architecte urbaniste
M. Jean RAVISE, paysagiste conseil	M. Raymond CALLEDE, urbaniste

**ARRETE N°PREF/DCPP/SRC/2014/0502 du 30 décembre 2014**  
**portant adhésion de la commune d'Annoux**  
**au SIVOS de l'Isle-sur-Serein, Angely et Sainte-Colombe**

Article 1<sup>er</sup> : La commune d'Annoux est adhérente au SIVOS de l'Isle-sur-Serein, Angely et Sainte-Colombe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Article 2 : Les autres dispositions statutaires demeurent inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux ou hiérarchique. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants sa notification. Il en est de même en cas de décision explicite de rejet ;
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif (22, rue d'Assas, 21000 Dijon).

Le préfet,  
Jean-Christophe MORAUD

**ARRETE N°PREF/DCPP/SRC/2014/0504 du 30 décembre 2014**  
**portant adhésion de la commune de Neuilly**  
**au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Toucy**

Article 1<sup>er</sup> : La commune de Neuilly adhère au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Toucy à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Article 2 : Les autres dispositions statutaires demeurent inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux ou hiérarchique. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants sa notification. Il en est de même en cas de décision explicite de rejet ;
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif (22, rue d'Assas, 21000 Dijon).

Le préfet,  
Jean-Christophe MORAUD

ARRÊTÉ  
n° = PREF/DCPP/SRC/2014/0507  
PORTANT EXTENSION DU PERIMETRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BETZ ET DE LA CLÉRY

**Article 1.:** Le périmètre de la Communauté de communes du Betz et de la Cléry est étendu à la commune de Saint Loup d'Ordon qui en devient membre, à compter du 1er janvier 2015, pour l'ensemble des compétences qu'elle exerce ;

**Article 2.:** Cette adhésion emporte modification de l'article 1 des statuts de la Communauté de communes du Betz et de la Cléry ;

**Article 3 :** L'article 1er des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

*" Il est créé une communauté de communes entre les communes de :*

BAZOCHES SUR LE BETZ  
CHANTECOQ  
COURTEMAUX  
COURTENAY  
ERVAUVILLE  
FOUCHEROLLES  
LA CHAPELLE SAINT SEPULCRE  
LA SELLE SUR LE BIED  
LOUZOUER  
MERINVILLE  
PERS EN GÂTINAIS  
SAINT HILAIRE LES ANDRESIS  
SAINT LOUP DE GONNOIS

**SAINT LOUP D'ORDON  
THORAILLES**

Elle prend le nom de « **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BETZ ET DE LA CLÉRY** » ».

**Article 4.** La recomposition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Betz et de la Cléry fera l'objet d'un arrêté distinct. Il sera procédé à la détermination du nombre et à la répartition des sièges de conseiller communautaire dans les conditions prévues à l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Article 5.** Les secrétaires généraux des préfectures du Loiret et de l'Yonne, les sous-préfets de Montargis et de Sens, le président de la Communauté de communes du Betz et de la Cléry et les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs des préfectures du Loiret et de l'Yonne et dont une copie sera adressée au directeur régional des finances publiques du Centre et du département du Loiret, au directeur régional des finances publiques de Bourgogne et du département de l'Yonne ainsi qu'aux chefs des finances publiques territorialement compétents, aux présidents du Conseil Général du Loiret et de l'Yonne et au Président de l'Association des Maires du Loiret ;

Fait à Orléans, le **22 DEC. 2014**


A Auxerre,

Pour le Préfet  
et par délégation,  
la Secrétaire Générale,

  
Marie-Thérèse DELAUNAY

A Orléans,

Le Préfet,  
pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

  
Maurice BARATE